



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Soixante-cinquième session

Antalya, 9-14 novembre 2026

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Initiative commune de Charm el-Cheikh
sur la mise en œuvre d'une action climatique
pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Soixante-cinquième session**

Antalya, 9-14 novembre 2026

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Initiative commune de Charm el-Cheikh
sur la mise en œuvre d'une action climatique
pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**

**Progrès, défis et débouchés liés à la détermination des besoins
et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique
dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire,
y compris mutualisation des meilleures pratiques**

Rapport du secrétariat sur l'atelier

Résumé

Le second atelier de session organisé dans le cadre de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui portait sur le thème « Progrès, défis et débouchés liés à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, y compris mutualisation des meilleures pratiques », s'est tenu pendant les soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires, selon des modalités hybrides, de sorte que les participants puissent y prendre part soit en personne soit à distance. Des représentants des Parties, des organes constitués au titre de la Convention, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et d'autres entités de financement, ainsi que des organisations ayant le statut d'observateur ont présenté des perspectives en rapport avec le thème de l'atelier. Au cours d'une session de type « World Café », ils ont échangé leurs points de vue sur les difficultés liées à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre, ainsi que sur les meilleures pratiques permettant de surmonter ces difficultés. En outre, pendant l'atelier, du temps a été consacré à la coordination en lien avec l'Initiative commune.



Abréviations et sigles

COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16 , par. 70)
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat et contexte

1. À sa vingt-septième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) a demandé au SBSTA et au SBI de mettre en place l'Initiative quadriennale commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, y compris la mise en œuvre des résultats de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et des activités antérieures se rapportant à des questions relatives à l'agriculture¹, ainsi que sur des thèmes futurs, sachant que les solutions dépendaient du contexte et tenaient compte des situations nationales, l'Initiative commune poursuivant plusieurs objectifs².

2. La feuille de route pour l'Initiative commune³ prévoit qu'à l'occasion des soixante-deuxièmes et soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires, deux ateliers de session soient organisés selon des modalités hybrides, de sorte que les représentants des organes constitués au titre de la Convention, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques ainsi que des observateurs puissent y prendre part soit en personne soit à distance⁴. À leurs soixantièmes sessions respectives, les organes subsidiaires ont demandé au secrétariat que, pendant les ateliers, du temps soit consacré à la coordination en lien avec l'Initiative commune⁵.

3. De plus, à leurs soixantièmes sessions respectives, les organes subsidiaires ont invité les Parties et les observateurs à soumettre leurs vues sur les thèmes de ces deux ateliers⁶, celui du second atelier étant « Progrès, défis et débouchés liés à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, y compris mutualisation des meilleures pratiques ». Ils ont par ailleurs demandé au secrétariat d'établir un rapport sur chacun des ateliers, pour examen à leurs sessions suivant l'atelier en question⁷.

4. À leurs soixante-deuxièmes sessions respectives, les organes subsidiaires ont invité les organisations internationales concernées à participer au second atelier et ont demandé au secrétariat de faire en sorte qu'il soit interactif, en prévoyant des débats tenus sous la forme d'un « World café » et des séances en petits groupes, de veiller à ce que suffisamment de temps soit consacré à l'échange de vues et aux interactions entre les participants, et d'organiser le temps alloué à la coordination en lien avec l'Initiative commune de manière à faciliter la mise en commun des meilleures pratiques liées à l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'objectif étant de favoriser les interconnexions, les synergies, la collaboration et les partenariats nécessaires à la réalisation effective des objectifs de l'Initiative commune⁸.

B. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

5. Les organes subsidiaires sont invités à examiner le présent rapport en vue de l'élaboration du rapport qu'ils présenteront à la COP, à sa trente et unième session, sur l'avancement des travaux de l'Initiative commune et les résultats obtenus.

¹ Voir les documents [FCCC/SBSTA/2014/INF.2](#), [FCCC/SBSTA/2015/INF.6](#), [FCCC/SBSTA/2015/INF.7](#), [FCCC/SBSTA/2016/INF.5](#) et [FCCC/SBSTA/2016/INF.6](#).

² Décision 3/CP.27, par. 14.

³ Figurant à l'annexe II des documents [FCCC/SBSTA/2024/7](#) et [FCCC/SBI/2024/13](#).

⁴ Conformément à la décision 3/CP.27, par. 15 b).

⁵ [FCCC/SBSTA/2024/7](#), par. 109, and [FCCC/SBI/2024/13](#), par. 56.

⁶ Les communications relatives aux ateliers sont disponibles à l'adresse suivante : <https://submissions.unfccc.int/> (dans le champ de recherche, taper « agriculture »).

⁷ [FCCC/SBSTA/2024/7](#), par. 113 et 114, et [FCCC/SBI/2024/13](#), par. 60 à 61.

⁸ [FCCC/SBI/2025/11](#), par. 69 à 71, et [FCCC/SBSTA/2025/4](#), par. 107 à 109.

II. Déroulement des travaux

6. Le second atelier de session relatif à l'Initiative commune a été organisé par le secrétariat du 8 au 10 juin 2026 dans le cadre des soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires, selon des modalités hybrides, de sorte que les participants ont pu y prendre part soit en personne soit à distance. Il était ouvert à toutes les Parties et à tous les observateurs participant aux sessions.

7. La Présidente du SBI, Julia Gardiner, a prononcé le discours d'ouverture et a présenté en détail l'objet de cet atelier. Elle a invité UnaMay Gordon (Dominique) et Claudia Heidecke (Allemagne) à coanimer l'atelier. La Vice-Présidente du SBSTA, Carol Franco, a formulé des remarques finales.

8. L'atelier était articulé en plusieurs séances :

- a) Exposé liminaire ;
- b) Exposés des Parties ;
- c) Exposés des groupes ayant le statut d'observateur ;
- d) Table ronde visant à présenter les points de vue des organisations internationales et présentation du Fonds vert pour le climat (FCV) ;
- e) Séance de type « World Café » visant à favoriser un échange de points de vue interactif, en s'appuyant sur les perspectives des organes constitués au titre de la Convention, des bailleurs de fonds et d'autres entités, ainsi que des groupes ayant le statut d'observateurs ;
- f) Rapport à la plénière des discussions menées lors de la séance « World Café » ;
- g) Débat en séance plénière : échange de vues à la suite des exposés et du rapport présenté à la plénière ;
- h) Coordination dans le cadre de l'Initiative commune.

9. Pour de plus amples informations sur l'atelier, notamment la note de cadrage, l'ordre du jour, les diffusions sur le Web, ainsi que les déclarations et les exposés qui ont été faits, voir le site Web de la Convention⁹.

III. Résumé des exposés

10. Dans leurs exposés, les Parties, les collectifs d'organisations ayant le statut d'observateur, les organisations internationales et le FVC étaient invités à répondre aux questions suivantes visant à orienter les débats :

- a) Quelle est votre expérience en matière de détermination des besoins et/ou d'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ?
- b) Comment évaluez-vous les progrès, défis et débouchés liés à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ou à la fourniture d'un tel accès ?
- c) Souhaitez-vous partager des informations sur les meilleures pratiques liées à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ?

A. Exposé liminaire

11. Dans son exposé liminaire, Liva Kaugure, experte de la FAO, a présenté des considérations générales sur le thème de l'atelier. Elle a souligné que les trois piliers des

⁹ <https://unfccc.int/event/workshop-on-identifying-needs-and-accessing-means-of-implementation-agriculture-food-security>.

moyens de mise en œuvre au titre de la Convention et de l'Accord de Paris (financement, mise au point et transfert de technologies, et renforcement des capacités) se renforçaient mutuellement et devaient être étayés par une gouvernance favorable et une participation inclusive des parties prenantes, ainsi que par des données et des informations scientifiques¹⁰. Elle a insisté sur le fait que l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire devait être mise en œuvre en tenant compte du contexte et des réalités nationales et en reconnaissant la valeur des agriculteurs et agricultrices en tant qu'agents essentiels du changement. S'appuyant sur un rapport publié par la FAO en 2025¹¹, elle a souligné que les financements du développement liés au climat destinés aux systèmes agroalimentaires restaient insuffisants, la part de ces financements dans le total des financements du développement liés au climat ayant diminué, passant de 47 % en 2000 à 19 % en 2023. Elle a également expliqué que ce déficit persistant du financement de l'action climatique destiné aux systèmes agroalimentaires était aggravé par des lacunes en matière de planification et de données qui entravent la mise en œuvre de mesures pertinentes, soulignant que seuls 37 % des contributions déterminées au niveau national soumises à la fin de 2023 quantifiaient les besoins de financement du secteur agroalimentaire, malgré la contribution majeure de ce dernier aux émissions mondiales ainsi qu'aux résultats en matière d'adaptation et de sécurité alimentaire.

12. L'experte a ensuite mis en évidence les obstacles liés à la mise au point et au transfert de technologies, ainsi qu'aux progrès réalisés dans leur application aux systèmes agroalimentaires. Elle a noté que l'agriculture restait un secteur prioritaire pour les pays en développement Parties, 87 % de ceux ayant soumis une évaluation des besoins technologiques en août 2019 ayant placé l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres dans la catégorie des domaines d'adaptation prioritaires¹², mais a souligné toutefois que l'adoption des technologies climatiques restait limitée et dépendait fortement d'un soutien extérieur. Parmi les principaux obstacles à cette adoption figurent un financement insuffisant, des coûts technologiques initiaux élevés, des cadres de politiques générales et de réglementation déficients, une prise en compte limitée des besoins de la chaîne de valeur, ainsi que des liens insuffisants entre les institutions financières et les acteurs du secteur agroalimentaire. Elle a souligné qu'il importait de mieux intégrer les besoins technologiques dans les contributions déterminées au niveau national et les évaluations des besoins technologiques, d'améliorer l'accès au financement, de renforcer la coordination des activités liées aux politiques climatiques et agroalimentaires, et de promouvoir des approches tenant compte de la dimension de genre et favorisant l'inclusion sociale. Elle a également cité la gestion durable des terres, les pratiques adaptées aux changements climatiques et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires comme exemples d'interventions efficaces. En conclusion, elle a souligné qu'il importait de combler les lacunes en matière de soutien financier, de mise au point et de transfert de technologies, ainsi que de renforcement des capacités, grâce à des partenariats plus solides axés sur l'accélération de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

13. À l'issue de la présentation, plusieurs participants ont demandé des précisions sur la portée du terme « systèmes agroalimentaires », soulignant qu'il convenait de faire la distinction entre les données relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et les données agrégées sur les systèmes agroalimentaires, et ont insisté sur l'importance de disposer d'un plus grand nombre d'informations désagrégées sur les investissements en faveur de l'action climatique dans le secteur agricole et sur les émissions de celui-ci. En réponse, l'experte a précisé que, selon les définitions de la FAO, les systèmes agroalimentaires englobaient l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, de la production à la consommation, gestion des déchets comprise¹³.

¹⁰ Pour les définitions et les références, voir à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/658561>.

¹¹ Galbiati G. M., Caputo I., Brierley I. *et al.*, 2025. *Climate-related development finance to agrifood systems – Global and regional trends*. FAO. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/cd7500en>.

¹² Voir document FCCC/SBI/2020/INF.1.

¹³ Pour plus d'informations sur ces questions et pour consulter les références, voir : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/FAO-SB64-SJWA-workshop_MoI_clarifications.pdf.

B. Exposés des Parties

14. Un représentant du Ghana, s'exprimant au nom du Groupe africain, a souligné que les petits exploitants agricoles et les éleveurs pastoraux étaient extrêmement vulnérables aux changements climatiques et que l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et l'Initiative de Charm el-Cheikh avaient mis en évidence leurs besoins, qui dépendent de chaque contexte. Il a également souligné que les moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire étaient déployés à une échelle insuffisante, à un rythme trop lent et selon des conditions trop restrictives pour répondre aux besoins et renforcer la résilience du secteur agricole et la sécurité alimentaire. Notant que le portail en ligne de Charm el-Cheikh¹⁴ a créé un espace permettant de multiplier les possibilités de mise en œuvre d'actions, il a conclu en soulignant que les Parties, les entités financières et les organes constitués devaient désormais mettre en place l'environnement propice nécessaire pour aligner le financement international de l'action climatique sur les réalités agraires locales, afin de faciliter la fourniture d'un soutien concret et pragmatique.

15. Un représentant du Brésil a souligné qu'il était essentiel d'améliorer l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture, compte tenu de la vulnérabilité de ce secteur face aux changements climatiques. Il a souligné la part limitée des financements internationaux de l'action climatique consacrés à l'agriculture (4 %) et aux petits exploitants agricoles en particulier (moins de 0,3 %). Il a indiqué que l'adaptation était une condition préalable à une atténuation efficace, a souligné qu'il convenait de disposer de financements à long terme accessibles, de systèmes de données plus solides en matière d'adaptation et d'une planification axée sur l'adaptation, et a souligné qu'il importait d'intégrer les avantages pour la société et la biodiversité, au sens large, dans l'action climatique. Les défis liés au transfert de technologies, à l'accès au financement de l'action climatique et à l'accent mis sur le carbone dans les normes existantes relatives à la mesure, à l'établissement de rapports et à la vérification ont été abordés, tout comme l'expérience du Brésil en matière de mise en œuvre de politiques agricoles axées sur des objectifs liés au climat et au développement durable. Il a été souligné que l'adaptation menée au niveau local, les financements publics et les financements à des conditions concessionnelles, la science, le transfert de technologies et le renforcement des capacités étaient essentiels pour développer à grande échelle des systèmes agricoles résilients et à faibles émissions, et pour améliorer la sécurité alimentaire.

16. Des représentants de l'Union européenne ont souligné qu'une coordination interne efficace était essentielle pour déterminer les besoins et accéder aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Ils ont expliqué que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques de l'Union européenne étaient suivis à l'aide des plans nationaux en matière d'énergie et de climat et faisaient l'objet d'un examen tous les cinq ans. Ils ont souligné que des efforts avaient été déployés pour créer les conditions propices à l'investissement privé dans des technologies innovantes d'élimination du carbone, ainsi que dans des solutions durables d'agriculture bas carbone, tout en luttant contre l'écoblanchiment dans le cadre de la réglementation de l'Union européenne relative à l'élimination du carbone et à l'agriculture bas carbone. Ils ont également présenté le programme allemand de remise en eau des tourbières comme un exemple d'initiative impliquant l'ensemble des parties prenantes. En conclusion, ils ont souligné qu'il importait d'adopter, lors de la conception des systèmes alimentaires, une approche qui intègre une production agricole durable afin d'atteindre les objectifs climatiques et de renforcer la sécurité alimentaire, et ont encouragé les Parties à renforcer l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et des systèmes alimentaires par l'intermédiaire de leurs contributions déterminées au niveau national, de leurs plans nationaux d'adaptation et d'autres plans nationaux.

17. Un représentant de l'Ouganda, s'exprimant au nom du Groupe d'experts des pays les moins avancés, a souligné les progrès réalisés par son pays en ce qui concerne la détermination des besoins et le renforcement de l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, grâce à

¹⁴ <https://docs.unfccc.int/sharm-el-Sheikh-online-portal>.

l'élaboration de stratégies sectorielles d'adaptation et de stratégies climatiques à long terme, à la réalisation d'évaluations des besoins technologiques et à la mise en place d'un cadre national de financement de l'action climatique. Il a toutefois souligné que, malgré ces progrès, de sérieux défis persistaient, notamment en raison de l'accès limité à l'aide financière et au soutien en matière de renforcement des capacités et de mise au point et transfert de technologies ; de la complexité des procédures d'accès au financement de l'action climatique ; et de la diminution des financements sous forme de subventions et de la lourdeur de la dette publique. Il a souligné que des débouchés étaient créés grâce à une meilleure prise en compte de l'agriculture dans l'action climatique, de la mise à disposition d'un soutien à l'agroécologie et à l'agriculture intelligente face au climat, ainsi que de la mise en service du portail en ligne de Charm el-Cheikh. Il a également appelé à un accès simplifié au financement de l'action climatique et à un renforcement des moyens financiers alloués à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, en particulier pour les petits exploitants agricoles, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.

18. Une représentante de la Nouvelle-Zélande a expliqué que l'agriculture occupait une place centrale dans l'économie de son pays, tout en étant à l'origine de plus de la moitié des émissions nationales de gaz à effet de serre. Elle a mis en avant l'approche systémique adoptée par la Nouvelle-Zélande face aux changements climatiques, qui intègre les aspects liés à l'atténuation, à l'adaptation, à la productivité et à la résilience dans le secteur agricole, et qui s'appuie sur la science, la technologie, les données, les partenariats et des politiques favorables. Elle a souligné l'importance de la recherche sur les mesures d'atténuation dans le secteur agricole, des approches normalisées pour mesurer les émissions de GES, de la coopération internationale visant à mobiliser des financements à grande échelle, ainsi que d'un système fondé sur des règles qui favorise l'innovation et les échanges commerciaux dans le cadre d'initiatives telles que l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture. En conclusion, elle a souligné que la réorientation des subventions publiques vers la recherche-développement, le renforcement des partenariats public-privé et l'intensification de la collaboration internationale pouvaient contribuer à faire progresser l'action climatique dans le domaine de l'agriculture, tout en soutenant la productivité agricole et un accès équitable aux solutions à l'échelle mondiale.

C. Exposés des groupes ayant le statut d'observateur

19. Un représentant du groupe des ONG issues du monde des affaires et de l'industrie a souligné le rôle important joué par le secteur privé dans le soutien à l'action climatique tout au long de la chaîne de valeur agricole et en matière de sécurité alimentaire. Il a souligné que les solutions climatiques étaient plus efficaces lorsque les acteurs chargés de leur mise en œuvre étaient impliqués dès le départ et que les actions s'inscrivaient dans les relations existantes au sein de la chaîne de valeur. Il a souligné que la transposition à plus grande échelle des solutions existantes et leur adaptation aux différentes réalités locales constituaient un défi majeur, qui nécessite des investissements, de l'innovation et un renforcement des capacités. Il a souligné qu'il convenait de mettre en place des conditions permettant de rendre l'action climatique attractive pour les investisseurs, facile à mettre en œuvre et évolutive, notamment grâce à des cadres de politiques stables et à des environnements favorables qui inspirent confiance aux investisseurs pour des investissements à long terme. En citant des exemples tels que la réduction des émissions de méthane lors de la production de riz, l'accord tripartite danois sur l'environnement et le Cadre de durabilité du secteur laitier, il a conclu que les solutions climatiques se généralisaient lorsqu'elles apportaient une valeur ajoutée évidente aux agriculteurs et aux entreprises.

20. Une représentante du groupe des ONG de défense de l'environnement a souligné qu'il convenait de disposer de moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire qui répondent aux priorités des petits exploitants agricoles, des femmes et des communautés locales, en insistant sur le fait que le secteur agricole contribuait à la fois à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance à l'échelle mondiale. Elle a souligné l'intérêt de l'agroécologie en tant qu'approche systémique, globale et rentable pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et à la hausse du prix des engrais et du carburant. Elle a souligné l'importance des solutions menées au niveau

local, des principes de transition juste et des évaluations des besoins technologiques ascendantes. Elle a averti que le financement privé, source d'endettement, risquait de priver l'action climatique de moyens financiers. Elle a également plaidé en faveur de l'annulation de la dette, de la justice fiscale et d'une réforme des subventions afin de soutenir l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Elle a en outre souligné que les prescriptions en matière de suivi pouvaient empêcher les agriculteurs à faibles revenus d'accéder au financement et au transfert de technologies, et a plaidé en faveur de l'octroi de subventions directes, de la facilitation d'un transfert de technologies socialement équitable, ainsi que d'un soutien au renforcement des capacités des petits exploitants agricoles, des femmes, des peuples autochtones et des organisations communautaires, destiné à soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole.

21. Une représentante du groupe des agriculteurs et des ONG agricoles a souligné que les changements climatiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales exerçaient une pression croissante sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et que les lacunes persistantes en matière de moyens de mise en œuvre rendaient plus difficile, en particulier pour les femmes, les jeunes et les petits exploitants, le renforcement des actions climatiques pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elle a souligné que les organisations d'agriculteurs avaient recensé depuis longtemps les besoins au niveau des exploitations agricoles, notamment en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités, de crédit abordable et de technologies résilientes face aux changements climatiques, mais que le fait de les avoir recensés se traduisait rarement par un financement accessible et opportun. Elle a souligné qu'il importait d'associer les agriculteurs, en tant que partenaires à part entière, à la conception et à la mise en œuvre des plans nationaux d'action climatique et des mécanismes de financement. Elle a appelé à ce que des prescriptions soient définies dans le domaine de l'agriculture en vue de soutenir l'élaboration d'orientations techniques non contraignantes concernant les rapports sur l'adaptation, le renforcement des capacités dans les domaines clés où les besoins sont les plus importants, ainsi que la prise en compte des pertes et préjudices. Elle a appelé à ce que le portail en ligne de Charm el-Cheikh mette en relation les projets enregistrés avec les sources de financement, les partenariats et les technologies, et a exhorté les Parties à traduire les travaux de l'Initiative commune en financements accessibles, en une gouvernance inclusive et en une mise en œuvre renforcée des mesures en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.

22. Une représentante du groupe des organisations autochtones a souligné que la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire des peuples autochtones étaient indissociables de leurs cultures, de leurs identités, de la biodiversité et de leurs droits relatifs aux terres, à l'eau et aux territoires. S'appuyant sur l'exemple du peuple Yaqui, elle a souligné que les communautés autochtones possédaient des savoirs et des pratiques ancestrales en matière de conservation de l'eau, de préservation des semences, de restauration des sols et de gestion des écosystèmes, qui contribuaient à la résilience face aux changements climatiques, mais qu'elles étaient confrontées à des défis croissants liés à la spoliation de leurs terres, à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Elle a souligné les préoccupations des peuples autochtones concernant certaines mesures d'atténuation, notamment l'extraction de minerais de transition, qui pourraient menacer leurs systèmes alimentaires, et s'est félicitée de la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans le cadre du processus de transition juste de la Convention. Elle a appelé à une participation pleine et effective des peuples autochtones à l'élaboration des politiques climatiques et à la poursuite des travaux menés dans le cadre de l'Initiative commune, au moyen d'un programme de travail conjoint sur l'agriculture et les systèmes alimentaires comportant des engagements plus fermes en matière de mise en œuvre et de suivi, et axé, en priorité, sur la mise en place d'un mécanisme de financement et la garantie de la protection des droits et des savoirs autochtones.

23. Une représentante du milieu de la recherche et des ONG indépendantes a souligné que, malgré une reconnaissance croissante du rôle de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans l'action climatique, la mise en œuvre des mesures dans ces domaines restait en deçà des ambitions, car les moyens de mise en œuvre étaient souvent envisagés de manière fragmentée. Elle a souligné que le financement, le renforcement des capacités, la mise au point et le transfert de technologies, la recherche, l'innovation et les systèmes de

connaissances devaient être considérés comme des éléments qui se renforcent mutuellement. Constatant que les petits exploitants agricoles, les éleveurs pastoraux, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes continuent de se heurter à des obstacles importants pour accéder aux ressources nécessaires à l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, elle a souligné qu'il convenait de mettre en place un écosystème propice, comprenant des institutions locales solides, des services d'information sur le climat, des partenariats de recherche et des technologies mieux adaptées aux contextes locaux. Elle a également souligné l'importance des approches intégrées favorisant l'amélioration de la santé des sols, la gestion durable des nutriments, des systèmes d'élevage résilients face aux changements climatiques, la diversification des cultures et des régimes alimentaires durables, qui génèrent des avantages connexes en matière d'adaptation, d'atténuation, de biodiversité et de sécurité alimentaire. Elle a en outre encouragé les Parties à aligner leurs actions climatiques sur les objectifs liés à la biodiversité, à la restauration des terres et à la sécurité alimentaire, et à collaborer avec la communauté scientifique pour élaborer des mesures fondées sur des données probantes pouvant être transposées à plus grande échelle.

24. Une représentante du groupe Femmes et genre a souligné que la mise en œuvre d'une action climatique efficace dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire nécessitait de s'attaquer aux inégalités persistantes dont sont victimes les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, notamment en matière d'accès à la terre. Elle a souligné que l'agroécologie et les systèmes de savoirs autochtones offraient des pistes importantes pour mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients face aux changements climatiques, tout en apportant une réponse aux défis interdépendants que sont les changements climatiques, la pollution et l'appauvrissement de la biodiversité. Elle a souligné l'importance des approches centrées sur les personnes en matière de financement de l'action climatique, qui permettent de soutenir une agriculture résiliente sans dépendre des marchés du carbone. Elle a également appelé à recentrer les efforts sur la souveraineté alimentaire plutôt que sur la sécurité alimentaire, soulignant que la revitalisation des connaissances traditionnelles à cette fin renforce l'autonomie des communautés et améliore les résultats en matière de santé, tout en avertissant que l'agriculture industrielle et d'autres activités minières continuent d'entraîner la dégradation des sols et de compromettre les systèmes alimentaires durables.

25. Un représentant du groupe des ONG œuvrant en faveur des enfants et des jeunes a souligné le rôle essentiel des jeunes dans la promotion de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et des systèmes alimentaires, en indiquant que les initiatives menées par les jeunes apportaient déjà des solutions concrètes sur le terrain, mais que des obstacles importants subsistaient quant à la mise en œuvre et à la généralisation de ces solutions. Il a mentionné certains défis récurrents à cet égard, tels qu'ils ont également été recensés dans une contribution du groupe des ONG œuvrant en faveur des enfants et des jeunes sur le portail en ligne de Charm el-Cheikh¹⁵, notamment l'accès limité à la terre, aux connaissances techniques, au soutien au renforcement des capacités, au financement et à la technologie, ainsi que la participation limitée des enfants et des jeunes aux processus décisionnels. Il a souligné que ces défis limitaient les perspectives d'avenir des jeunes, malgré leur forte implication dans les initiatives liées aux systèmes agroalimentaires. En s'appuyant sur des exemples de projets menés en Inde et au Nigéria, il a montré comment les partenariats et les coopératives dirigés par des jeunes, associés à un soutien ciblé, peuvent rendre les moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire plus efficaces et plus inclusifs. Il a par ailleurs appelé à une meilleure reconnaissance et à une plus grande implication des jeunes, en particulier des jeunes femmes, des jeunes autochtones et des petits exploitants agricoles, dans l'élaboration des politiques climatiques et agricoles.

¹⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://docs.unfccc.int/sharm-el-Sheikh-online-portal> (dans le champ de recherche, saisissez « YOUNGO »).

D. Organisations internationales et Fonds vert pour le climat : mesures prises et perspectives

1. Exposés

26. Un représentant de la FAO a expliqué que le recentrage de l'Organisation, dont les objectifs sont passés de l'agriculture aux systèmes agroalimentaires, répondait à un mandat confié par ses 195 membres dans le *Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*¹⁶, qui tient compte de l'appel en faveur d'une approche plus globale et systémique pour relever les défis liés aux changements climatiques et au développement. Il a souligné que, malgré des lacunes persistantes dans le financement de l'action climatique en faveur des systèmes agroalimentaires et de l'agriculture en particulier, on observe des signes encourageants de progrès, tels qu'une collaboration accrue entre les banques multilatérales de développement, les banques publiques de développement agricole et d'autres acteurs financiers. Il a souligné qu'il convenait d'examiner attentivement le champ d'application et la méthodologie utilisés pour les estimations du financement de l'action climatique.

27. Un représentant de l'OCDE a attiré l'attention sur la dualité de l'agriculture, secteur à la fois extrêmement vulnérable aux changements climatiques et clé pour les solutions climatiques, soulignant la nécessité de mettre en place des cadres de politiques cohérents et efficaces qui favorisent simultanément la résilience, la productivité, la réduction des émissions et la durabilité environnementale du secteur. Il a souligné le soutien apporté par l'OCDE aux gouvernements sous la forme d'analyses de politiques fondées sur des données factuelles et par le biais d'outils tels que la base de données PIMA-AFPMU (Inventaire des mesures d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des autres affectations des terres)¹⁷, qui permet aux pays de tirer les enseignements de l'application de politiques et de renforcer la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des terres. Tout en reconnaissant les progrès accomplis concernant l'intégration de l'agriculture dans les stratégies climatiques et l'amélioration des connaissances sur les vulnérabilités, les options d'adaptation et les voies d'atténuation, il a souligné que l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture restait un défi majeur, en particulier pour les petits producteurs, en raison des lacunes persistantes dans le financement de l'action climatique et de la fragmentation des mécanismes de mise en œuvre. Il a souligné que l'action climatique relative aux systèmes agroalimentaires devait être envisagée à la lumière de pressions plus générales, notamment les préoccupations liées à la sécurité alimentaire, l'appauvrissement de la biodiversité, les contraintes économiques et les tensions géopolitiques, qui sont susceptibles de détourner l'attention des pouvoirs publics vers des crises à court terme et de compromettre les investissements durables nécessaires à une transformation à long terme.

28. Un représentant de la Banque mondiale a souligné que les systèmes agroalimentaires jouaient un rôle central dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, en précisant que l'adaptation seule ne suffisait pas compte tenu des émissions importantes générées par ce secteur. Il a également rappelé que ce secteur ne bénéficiait que d'une faible part du financement mondial de l'action climatique, malgré son importance pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il a souligné le soutien apporté par le Groupe de la Banque mondiale à la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment par le partage des connaissances, l'octroi de financements et la facilitation de la mise en œuvre de l'action climatique au niveau national, notamment dans le cadre de l'initiative AgriConnect¹⁸, qui vise à toucher jusqu'à 300 millions de petits exploitants, ainsi que grâce à des supports de connaissances¹⁹. Il a souligné qu'il convenait de combler les lacunes en matière de

¹⁶ FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/strategic-framework/fr>.

¹⁷ <https://www.oecd.org/en/data/datasets/pima-afolu-policy-inventory-for-mitigation-actions-in-agriculture-forestry-and-other-land-use-sectors.html>.

¹⁸ Voir <https://www.worldbank.org/ext/fr/agriconnect>.

¹⁹ Voir, par exemple, Sutton W. R., Lotsch A. et Prasanna A., 2024. *Recipe for a Livable Planet: Achieving Net Zero Emissions in the Agrifood System*. Washington D.C., Banque mondiale, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://hdl.handle.net/10986/41468> ; Goodman P. ; Ronchi L. et Brandon K. 2025.

financement de l'action climatique en réorientant les subventions agricoles, en renforçant l'octroi de financements mixtes et axés sur les résultats, et en mobilisant des investissements privés. Enfin, il a souligné qu'il importait de comprendre les besoins des pays et a appelé à privilégier les solutions gagnant-gagnant, en mettant l'accent sur les avantages connexes tels que l'emploi, la croissance économique et les interventions adaptables au contexte, conçues pour produire des résultats durables à long terme.

2. Réponses aux questions

29. En réponse à une question visant à savoir si le financement de l'action climatique devait reconnaître et mettre en valeur les avantages multiples, la représentante de la FAO a souligné qu'il importait de rester à l'écoute des besoins des agriculteurs et des communautés vulnérables, et de recentrer l'attention non plus sur le volume du financement de l'action climatique, mais sur sa qualité et son efficacité, notamment sa contribution à la protection de la biodiversité, à la restauration des sols, à la sécurité alimentaire et à la préservation des moyens de subsistance. En réponse à une question sur la possibilité de taxer les denrées alimentaires à forte intensité carbone, le représentant de l'OCDE a fait remarquer que la tarification des coûts sociaux liés aux émissions de GES pourrait contribuer à encourager des modes de production et de consommation moins émetteurs. Il a également souligné la complexité de l'application d'une taxation aux produits alimentaires, mettant en avant les préoccupations liées à l'accessibilité financière, aux répercussions sur les consommateurs et aux distorsions commerciales, ainsi que la nécessité de tenir compte des spécificités nationales lors de la conception des instruments fiscaux. En réponse à ces mêmes questions, le représentant de la Banque mondiale a souligné qu'il convenait de faire face aux émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre, mettant en avant le potentiel d'une réorientation des subventions publiques et d'un élargissement de l'octroi de financements de l'action climatique à des conditions concessionnelles afin de favoriser un développement à faibles émissions et résilient.

30. En réponse au représentant d'une Partie qui expliquait que l'adaptation constituait une priorité pour l'agriculture et faisait remarquer que la production agricole représentait moins de la moitié des émissions totales provenant des systèmes agroalimentaires, la représentante de la FAO a reconnu que l'intensité des émissions issues de la production agricole avait baissé au cours des dernières décennies, tout en soulignant la contribution du secteur aux émissions de N₂O et de CH₄, et a insisté sur le fait que l'action climatique devait se concentrer sur des solutions concrètes visant à renforcer la résilience de l'ensemble des systèmes agroalimentaires face aux changements climatiques.

3. Présentation du Fonds vert pour le climat

31. Un représentant du Fonds vert pour le climat (FVC) a mis en avant l'approche axée sur les pays adoptée par le Fonds pour soutenir l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, guidée par les priorités nationales recensées dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation et des plans sectoriels connexes. Il a souligné que le portefeuille du FVC consacré à l'agriculture et à la sécurité alimentaire comprenait 197 projets, un montant total de 2,8 milliards de dollars É.-U. ayant été engagé pour le financement de l'action climatique. Ces projets s'inscrivent dans des approches de gestion intégrée du paysage qui prend également en compte l'eau, la santé et, souvent, les services écosystémiques en plus de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le représentant a souligné l'importance d'une planification transformatrice, de l'innovation climatique, des financements mixtes et concessionnels, ainsi que des partenariats solides pour répondre à la nécessité de généraliser les meilleures pratiques au profit des communautés agricoles vulnérables aux changements climatiques.

Rooted: Agriculture Rooted in Biodiversity. Washington D.C., Banque mondiale, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/099121125151520319> ; et Bolton J., 2026. *IFC Approach and Framework for Regenerative Agriculture*. Société financière internationale. Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2026/ifc-approach-and-framework-for-regenerative-agriculture>.

32. Le représentant du FVC a également fait état d'une demande croissante de la part des pays pour des projets liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, en particulier pour des interventions axées sur l'adaptation, tout en soulignant les défis persistants liés à l'élaboration des projets, à la résolution des contraintes de capacités institutionnelles, à la gestion de mécanismes de financement complexes et à l'amélioration de l'accès des acteurs locaux et des petits exploitants à différents types de financement. Pour l'avenir, il a souligné le potentiel du soutien à la préparation, des entités d'accès direct, du financement mixte et des solutions fondées sur la nature, soit autant d'options permettant d'intensifier l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Il a souligné l'importance de l'appropriation par les pays, des approches programmatiques et d'une large participation des parties prenantes, et a réaffirmé l'engagement du Fonds à élargir son soutien et à renforcer la collaboration dans le cadre du processus de la Convention.

33. En réponse à une question sur la manière dont le FVC tient compte des décisions relatives à l'agriculture adoptées dans le cadre du processus de la Convention, le représentant du FVC a souligné que ces décisions revêtaient une grande importance pour la programmation future et l'orientation stratégique du Fonds. Il a indiqué que le FVC réexaminait actuellement ses priorités et ses objectifs dans différents secteurs, notamment l'agriculture et la foresterie, en vue de son troisième cycle de programmation, qui débutera en 2028. Il a souligné que les enseignements tirés du projet pilote du FVC sur les paiements liés aux résultats dans le cadre du programme REDD+, qui s'est conclu par l'approbation de 12 projets, étaient actuellement analysés afin de déterminer les possibilités d'une application plus large, notamment des approches fondées sur la performance en matière d'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire²⁰.

34. Répondant aux préoccupations soulevées par des Parties, le représentant du FVC a souligné l'étroite collaboration entre le FVC et les centres de liaison nationaux, et a mis en avant le rôle central des contributions déterminées au niveau national, des autres stratégies nationales et des priorités nationales, lesquelles orientaient l'aide apportée par le FVC. En réponse à une question concernant les éléments des conclusions de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh qui pourraient être utiles au FVC, il a indiqué que le recensement des principales lacunes et des priorités nécessitant un soutien pourrait aider le FVC et d'autres fonds pour le climat à mieux adapter leur aide future aux besoins nationaux et aux objectifs de développement agricole durable.

IV. Synthèse des débats

A. Séance « World Café » et compte rendu en séance plénière

1. Objectif et modalités de travail

35. Au cours de la séance « World Café », 12 « espaces » ont été mis en place afin de faciliter des discussions interactives en petits groupes visant à recenser les meilleures pratiques pour relever les défis liés à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Certains espaces étaient axés sur des questions liées à la détermination des besoins et à l'accès à l'aide financière, à la mise au point et au transfert de technologies et au renforcement des capacités, dans le cadre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, tandis que d'autres étaient plutôt axés sur les options permettant de répondre aux besoins de différents groupes vulnérables.

36. Dans chaque espace, un expert a présenté une brève étude de cas illustrant un ou plusieurs défis liés au thème de l'espace, et un animateur/rapporteur a animé les discussions sur les meilleures pratiques pour relever ces défis. Cette personne a ensuite rendu compte des messages clés issus des discussions de son atelier respectif lors de la séance plénière qui s'est tenue le lendemain, comme résumé ci-après sous les thèmes correspondants. Les experts et les animateurs/rapporteurs étaient des représentants d'organes constitués, d'entités de

²⁰ Voir <https://www.greenclimate.fund/access-funding/other-funding-options/rfp/redd-plus-pilot>.

financement et d'autres entités relevant de la Convention, des présidences des trentième et trente et unième sessions de la Conférence des Parties (COP), d'organisations du système des Nations Unies et de groupes ayant le statut d'observateur.

37. Pour de plus amples informations sur les thèmes abordés dans chaque espace, ainsi que sur les experts et les animateurs/rapporteurs qui y ont participé, voir l'annexe.

2. Financement de l'action climatique

38. Dans l'espace consacré à la détermination des besoins et à l'accès au financement climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, les participants ont mis en évidence des difficultés persistantes en matière de capacités, notamment en ce qui concerne l'accès au financement climatique et sa gestion, l'élaboration de projets liés au climat et le renforcement de la coordination entre les ministères et les institutions au niveau national. Les participants ont souligné qu'il convenait d'adopter des approches plus inclusives et centrées sur les personnes en matière de financement climatique, notamment des approches d'accès direct permettant de mieux atteindre les petits exploitants agricoles, les femmes, les peuples autochtones, les communautés locales et les jeunes, tout en donnant aux organisations locales les moyens de mettre en œuvre des initiatives à plus grande échelle. Ils ont par ailleurs indiqué qu'une formulation plus claire des besoins et des priorités dans le cadre de l'évaluation des besoins technologiques, des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation pourrait faciliter l'accès au financement, et que le lien entre le portail en ligne de Charm el-Cheikh et les mécanismes de financement restait limité. Les mesures existantes et prévues par le Fonds pour l'environnement mondial visant à renforcer les actions climatiques menées au niveau local au profit des peuples autochtones et des communautés locales, notamment les modalités d'accès direct, le Programme de petites subventions et le soutien au renforcement des capacités, ont été mises en avant. La discussion a mis en évidence la nécessité de combler le fossé entre les financements de l'action climatique disponibles et la capacité des groupes vulnérables à y accéder.

39. Dans l'espace consacré à l'accès au financement de l'action climatique pour l'adaptation dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les participants ont examiné des initiatives visant à renforcer la résilience des communautés rurales vulnérables aux changements climatiques grâce à une meilleure gestion de l'eau et des terres, au renforcement des capacités communautaires, à des services d'information climatique et à une agriculture résiliente face aux changements climatiques, notamment des systèmes de production rizicole résilients face aux changements climatiques. La discussion a mis en évidence la nécessité d'une meilleure sensibilisation et d'une meilleure compréhension des applications concrètes et des approches du Fonds pour l'adaptation. L'accent mis par le Fonds sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés et sur l'apprentissage Sud-Sud a également été souligné. Des suggestions ont été formulées afin de rationaliser les procédures d'approbation des projets et d'étudier les possibilités de financements à des conditions préférentielles venant compléter les subventions accordées par le Fonds. Dans l'ensemble, les débats ont souligné que, pour ce qui est de l'adaptation, les priorités devaient être clairement définies dans le cadre des objectifs plus larges de développement durable.

40. L'animateur/rapporteur de l'espace consacré aux pertes et préjudices dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a souligné le caractère de plus en plus systémique des pertes et préjudices liés au climat qui affectent les systèmes agroalimentaires, en raison des phénomènes météorologiques extrêmes et des processus à évolution lente qui entraînent des répercussions en cascade sur les moyens de subsistance, les écosystèmes et les communautés rurales. Les participants ont souligné qu'il convenait de renforcer la prévention, la préparation et la résilience grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation, à des dispositifs d'alerte précoce, à des actions anticipatives, à la gestion des risques de catastrophe, à la diversification des cultures, à l'agroécologie et à une adaptation transformatrice. Ils ont également souligné l'importance d'un financement accessible et piloté au niveau local, notamment grâce à des modalités d'accès simplifiées et à l'octroi de petites subventions, et ont examiné le rôle du Fonds pour les pertes et préjudices, des mécanismes d'assurance et des systèmes de protection sociale capables de faire face aux chocs pour soutenir les communautés touchées.

41. Dans l'espace consacré au financement de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les participants ont discuté des mécanismes innovants, notamment les partenariats public-privé, tout en soulignant les risques liés au fardeau de la dette qui pèse sur les agriculteurs, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Les participants ont souligné que les stratégies de financement devaient soutenir à la fois l'adaptation et l'atténuation, et l'agroécologie a été mentionnée à de nombreuses reprises. La discussion a également mis en évidence la nécessité de renforcer les investissements dans la formation, les écoles pratiques d'agriculture et le renforcement des capacités des agriculteurs en matière de systèmes de connaissances favorisant la diversification des cultures, ainsi que celles des décideurs, afin qu'ils puissent avoir accès à des instruments de financement innovants, notamment des fonds autorenewables, des mesures d'incitation relatives à la restauration des terres, des mécanismes du marché du carbone assortis de dispositions équitables de partage des bénéfices, des procédures de passation de marchés et des initiatives de microfinance. Les participants ont en outre mis l'accent sur la complémentarité entre les financements publics et privés, tout en soulignant que les financements sous forme de subventions continuaient d'être nécessaires.

42. En ce qui concerne les réformes des subventions, les participants ont souligné que le fait de subordonner l'accès au financement international de l'action climatique à ces réformes soulevait des questions de gouvernance et de souveraineté. Les participants ont souligné les tensions potentielles entre les objectifs écologiques et les enjeux liés à la sécurité alimentaire lors de l'attribution des subventions. Par ailleurs, les discussions ont mis en évidence des lacunes persistantes en matière de données concernant les répercussions des réformes des subventions, tout en soulignant l'influence des droits acquis sur les processus décisionnels. Les participants ont estimé que, pour être efficaces, les réformes devaient être progressives, s'inscrire dans le long terme, être adaptées à chaque pays et s'inscrire dans un cadre de transition juste. Ils ont également souligné la possibilité de réorienter les aides publiques vers des biens publics, notamment la préservation des terres, la biodiversité et la santé des sols. La nécessité de disposer de financements publics internationaux suffisants et de politiques générales propices aux transitions équitables a également été soulignée.

3. Mise au point et transfert de technologies

43. Dans l'espace consacré à la mise au point et au transfert de technologies dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les participants ont recensé toute une série de défis entravant l'adoption des technologies agricoles, notamment la difficulté d'évaluer en permanence l'évolution des besoins des agriculteurs en matière de technologies dans un contexte climatique changeant ; l'accès limité à des services adaptés dans le domaine de la finance et des assurances ; la rareté des environnements favorables ; et les obstacles au déploiement à grande échelle des technologies dans des contextes locaux diversifiés. Les participants ont mis en avant plusieurs bonnes pratiques à cet égard, notamment la conception conjointe de technologies à faible coût avec les parties prenantes, l'investissement dans la recherche scientifique sur les changements climatiques, la transmission aux agriculteurs des résultats de la recherche, la promotion de cycles d'apprentissage itératifs, la mise en œuvre de projets de recherche participative et d'approches adaptées au contexte local impliquant les peuples autochtones et les communautés locales, l'octroi d'incitations pour l'adoption de technologies, la création de réseaux de producteurs plus solides, la mise au point de technologies numériques permettant d'atteindre les territoires isolés et l'amélioration de l'accès à des financements abordables.

44. Dans l'espace consacré à la mise en relation des pays en développement vulnérables avec des prestataires d'assistance technique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les discussions ont porté sur le cas d'un pays en développement souhaitant évaluer les effets économiques et non économiques des pertes et préjudices subis dans le secteur agricole et y faire face. Les participants ont mis en évidence plusieurs défis auxquels les pays en développement vulnérables peuvent être confrontés dans une telle situation, notamment une adaptation insuffisante des technologies aux contextes locaux, des lacunes en matière de capacités et de connaissances, des contraintes liées à la propriété intellectuelle et un accès limité au financement. À l'issue de la discussion, les participants en sont arrivés à la conclusion que la technologie ne peut à elle seule remédier à toutes les

conséquences des pertes et des préjudices, en particulier lorsque les limites de l'adaptation ont été atteintes. Ils ont souligné que l'adoption des technologies pouvait être favorisée par des approches menées au niveau local, la cartographie des pratiques locales visant à redécouvrir les solutions existantes, l'intégration des savoirs autochtones et scientifiques, la coopération Sud-Sud et la conception inclusive des solutions. Les participants ont estimé que la réussite de l'adoption des technologies dépendait de la prise en compte des besoins des utilisateurs finaux, de l'élaboration conjointe des solutions avec les communautés et de la mise à disposition d'un soutien financier adéquat pour permettre leur déploiement à grande échelle.

4. Renforcement des capacités

45. Dans l'espace consacré au renforcement des capacités pour l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les participants ont recensé quatre défis majeurs entravant la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, auxquels le renforcement des capacités peut apporter une réponse : l'insuffisance de la coordination institutionnelle ; les lacunes dans les systèmes de suivi et d'établissement de rapports ; l'accès limité aux ressources humaines pour mettre en œuvre des actions à grande échelle ; et des processus de mise en œuvre insuffisamment inclusifs, qui ne sont pas assez pilotés depuis le niveau local. Les participants ont échangé des informations sur les bonnes pratiques à cet égard, notamment la mise en place de mécanismes de coordination interministérielle, de processus participatifs pour l'élaboration des contributions déterminées au niveau national et la collaboration avec les ministères de l'éducation afin de renforcer les capacités futures en matière de suivi et d'établissement de rapports sur l'action climatique. Les participants ont souligné l'importance du partage des connaissances, de la coopération Sud-Sud, de l'apprentissage entre agriculteurs et du renforcement des services de vulgarisation agricole pour combler les lacunes recensées en matière de renforcement des capacités. Le message clé qui est ressorti de la discussion est que le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire nécessite des investissements soutenus dans le renforcement des capacités, des systèmes de données fiables, une coordination institutionnelle solide et une participation significative des parties prenantes à tous les niveaux.

46. En ce qui concerne les besoins des pays les moins avancés en matière de renforcement des capacités, la capacité d'adaptation dans le secteur agricole a été ciblée comme une priorité, compte tenu de son rôle central dans la protection des moyens de subsistance, des économies nationales et de la sécurité alimentaire. Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité de développer des systèmes agricoles résilients face aux changements climatiques et adaptés à ceux-ci, en renforçant les capacités des décideurs, des institutions et des communautés à concevoir et à mettre en œuvre des mesures efficaces d'action climatique face à une forte vulnérabilité climatique. Les participants ont souligné que les actions de renforcement des capacités devaient être adaptées aux contextes nationaux et locaux et répondre aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des communautés autochtones et traditionnelles, tout en favorisant l'éducation dans le domaine du climat et la compréhension des enjeux climatiques dans l'ensemble de la société, et que la conception de ces programmes devait s'appuyer sur la recherche. La coordination inclusive des parties prenantes, y compris au niveau infranational, a été jugée importante et les participants ont souligné l'intérêt de la coopération régionale, de l'apprentissage entre pairs, des partenariats de recherche et d'autres mécanismes de partage des connaissances à cet égard. Il a été souligné que les mesures de renforcement des capacités en matière de sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés devaient être étayées par un financement adéquat et pérennisées grâce à la prise en main par le pays.

5. Renforcer les capacités d'adaptation et l'accès des groupes vulnérables aux moyens de mise en œuvre

47. Dans les espaces consacrés aux petits exploitants, aux agriculteurs familiaux et aux éleveurs pastoraux, les participants ont souligné que de nombreuses solutions climatiques ne tenaient pas suffisamment compte des réalités locales et des savoirs autochtones dans leur conception, et que les petits exploitants, les agriculteurs familiaux et les éleveurs pastoraux jouaient un rôle majeur dans la garantie de la sécurité alimentaire. Il a été estimé que le

financement de l'action climatique était essentiel à l'accélération de l'adaptation, mais il a toutefois été souligné que les petits exploitants, les agriculteurs familiaux et les éleveurs pastoraux continuaient de se heurter, entre autres obstacles, à une disponibilité limitée des fonds, à des difficultés d'accréditation et à des procédures administratives lourdes lorsqu'ils tentent d'accéder à des financements. Le Fonds international de développement agricole et le Global Agriculture and Food Security Program ont été cités comme de bons exemples d'acteurs s'attaquant à ces obstacles. La nécessité de renforcer les capacités, de mettre en place des instruments financiers adaptés, d'apporter un soutien accru aux organisations d'agriculteurs afin qu'elles puissent remplir leur rôle, et d'adopter des politiques publiques favorables à l'agriculture durable et au développement rural a été soulignée, tout comme celle de reconnaître les groupes vulnérables en tant que partenaires actifs de l'action climatique et de les associer de manière significative aux processus d'élaboration des politiques et de gouvernance.

48. L'expérience de la communauté des Terenas au Brésil a été présentée par l'expert de l'espace consacré aux peuples autochtones et aux communautés locales. Cette communauté participe au Programme d'approvisionnement alimentaire mis en place par le Brésil, dans le cadre duquel des producteurs autochtones fournissent collectivement des denrées alimentaires traditionnelles et locales aux écoles et aux communautés. Les participants ont souligné que cette façon de procéder renforçait la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, et redynamisait les systèmes alimentaires traditionnels, tout en montrant comment les savoirs intergénérationnels, l'action collective et les pratiques adaptées au contexte local peuvent contribuer à relever les défis liés au climat et à la sécurité alimentaire. La discussion a permis de constater que les effets des changements climatiques, tels que la sécheresse, les inondations, les feux de forêt et la pénurie d'eau, continuaient d'affecter la production alimentaire et les moyens de subsistance, et que les contraintes relatives aux procédures administratives, à la langue, au transport et à l'accès aux marchés entravaient l'accès direct au financement et au soutien nécessaires au renforcement des capacités d'adaptation. Les participants ont souligné qu'il importait de reconnaître les droits des peuples autochtones, leurs régimes fonciers et leurs systèmes de connaissances, de renforcer les marchés publics et les réseaux de semences traditionnelles, de promouvoir les approches agroécologiques et de veiller à ce que le financement de l'action climatique et les politiques générales soient inclusifs, pilotés au niveau local et adaptés aux réalités diversifiées des peuples autochtones et des communautés locales.

49. Dans l'espace consacré aux femmes et aux jeunes, les participants ont souligné le rôle central de ces deux groupes dans la transformation des systèmes agroalimentaires, tout en déterminant les obstacles qui continuent d'entraver leur participation, notamment l'accès limité à la terre, au financement et aux ressources, les cadres juridiques et stratégiques restrictifs, les inégalités entre les sexes, les lacunes en matière de compétences et d'éducation, l'exode des jeunes et leur participation limitée aux processus de gouvernance et de prise de décision. Les participants ont souligné que les changements climatiques touchaient particulièrement les femmes et les jeunes et pouvaient aggraver encore davantage les obstacles susmentionnés. Ils ont souligné qu'il importait de reconnaître les femmes et les jeunes comme des acteurs du changement et des contributeurs essentiels à la sécurité alimentaire, au développement durable et à la transformation des systèmes agroalimentaires. La discussion a mis en évidence l'importance d'adopter des approches intégrées tenant compte des questions de genre et des besoins des jeunes, qui combinent réformes des politiques générales, accès au financement, éducation, possibilités de leadership et changements culturels visant à renforcer l'attractivité de l'agriculture et à accroître la participation à tous les niveaux des chaînes de valeur agroalimentaires.

B. Discussion en séance plénière

50. Certains participants ont fait part de leurs inquiétudes face à la baisse des financements consacrés à l'action climatique et ont souligné qu'il était nécessaire que les pays en développement bénéficient de meilleurs moyens de mise en œuvre afin de permettre une plus grande ambition pour ce qui est des actions climatiques dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Plusieurs participants ont plaidé pour une

amélioration de l'aide apportée concernant l'accès au financement, la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités en faveur de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Des modes de financement novateurs, notamment l'assurance, l'allègement de la dette et d'autres approches, ont été évoqués.

51. La discussion a ensuite porté sur la nécessité d'un soutien prévisible et sous forme de subventions, notamment l'accès direct au financement de l'action climatique pour les groupes vulnérables, ainsi que sur les possibilités d'améliorer la réactivité et l'efficacité des mécanismes de financement. Plusieurs participants ont souligné qu'il convenait de mettre en place des moyens de mise en œuvre plus accessibles, plus équitables et plus inclusifs pour l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment un accès direct pour les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les petits exploitants agricoles.

52. Certains participants ont souligné l'importance de l'apprentissage entre pairs, du dialogue multipartite et de la participation inclusive, en soulignant qu'il serait possible de tenir compte des discussions menées lors de la séance « World Café » dans les futures orientations et les efforts de mise en œuvre au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

53. Une discussion approfondie a eu lieu sur la portée de l'atelier et sur les orientations stratégiques pertinentes en matière d'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Plusieurs Parties ont souligné que les discussions menées dans le cadre de cet atelier devaient rester axées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, plutôt que sur des approches plus larges concernant le secteur agroalimentaire ou les systèmes alimentaires. D'autres ont insisté sur le fait qu'il importait de prendre en compte les dimensions plus larges des systèmes alimentaires pour cerner les besoins et l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

54. De nombreux participants ont indiqué que l'adaptation devait être la priorité absolue pour l'agriculture, un groupe de Parties soulignant que cette priorité était particulièrement valable pour les régions confrontées à la pénurie d'eau, à la sécheresse, à la dégradation des terres et à d'autres effets des changements climatiques. D'autres participants ont souligné qu'il importait de renforcer la résilience face aux changements climatiques, en particulier pour les petits exploitants agricoles, d'élaborer des solutions adaptées au contexte local et de traduire les besoins d'adaptation recensés en mesures concrètes. Il a également été relevé que l'accent mis tout au long des discussions sur la nécessité de l'adaptation pourrait indiquer que le potentiel d'atténuation n'a pas été pleinement exploité dans certains domaines et qu'il pourrait être nécessaire de prendre davantage de mesures à l'avenir.

55. Il a été relevé que de nombreux modèles de production agricole traditionnels entraînaient des effets néfastes involontaires, notamment l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres, la pollution de l'eau, la déforestation et l'augmentation des émissions. Dans ce contexte, plusieurs participants ont souligné le rôle de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture, qui permet de générer des avantages connexes, notamment la conservation de la biodiversité et la protection des moyens de subsistance en milieu rural. L'importance des approches adaptées au contexte pour renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et aider les petits exploitants agricoles à fournir des biens et services publics liés au climat a également été soulignée.

56. Les subventions agricoles et les réformes des politiques qui s'y rapportent, notamment leur rôle potentiel dans le soutien aux transitions durables dans le secteur agricole, ont également fait l'objet de discussions, l'accent ayant été mis sur l'importance de tenir compte, dans ce cadre, des spécificités nationales et des priorités de développement. Certains participants ont fait remarquer que ces réformes pouvaient être mises en œuvre de manière à protéger les agriculteurs, les moyens de subsistance et les prix, tandis que d'autres ont exprimé leurs inquiétudes quant aux répercussions potentielles des réformes des subventions et des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières sur le commerce et la sécurité alimentaire, en particulier pour les pays en développement fortement dépendants des importations et disposant de ressources limitées pour l'adaptation agricole.

C. Coordination dans le cadre de l'Initiative commune

57. Les questions ci-après ont été proposées pour orienter le débat sur la coordination dans le cadre de l'Initiative commune, les interventions de nature plus générale étant également encouragées :

a) Quels sont les exemples de bonnes pratiques en matière d'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en termes d'interdépendances, de synergies, de collaboration et de partenariats, visant à atteindre efficacement les objectifs de l'Initiative commune ?

b) Comment l'Initiative commune peut-elle contribuer à favoriser les progrès, à relever les défis et à tirer parti des débouchés liés à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ?

58. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la cohérence, la coordination et la collaboration entre les différents processus liés à l'agriculture, tant dans le cadre des processus découlant de la Convention qu'en dehors de celui-ci. Il a été noté que les questions liées à l'agriculture étaient de plus en plus souvent abordées dans le cadre de multiples points de l'ordre du jour et processus, ce qui souligne l'importance de renforcer les liens entre les différents axes de travail ainsi que les travaux des organes constitués, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et des autres parties prenantes concernées. Plusieurs participants ont souligné qu'il convenait de veiller à ce que les résultats liés à l'agriculture soient pris en compte dans les processus et axes de travail connexes du programme d'action pour le climat au sens large, et de passer du simple échange d'informations à des mécanismes de coordination plus efficaces qui favorisent la mise en œuvre.

59. Les participants ont noté que les progrès accomplis s'agissant de la réalisation des objectifs de l'Initiative commune avaient été favorisés par l'organisation d'ateliers, de dialogues et d'échanges d'informations, et par le recensement des défis et des lacunes liés à la mise en œuvre, à la coordination, à l'appui technique et à la participation des parties prenantes. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait que les travaux sur l'agriculture et la sécurité alimentaire menés dans le cadre de la Convention conservent toute leur pertinence à l'avenir.

60. Les participants ont mis en avant différentes pistes visant à renforcer la mise en œuvre et la coordination des travaux relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans le cadre de la Convention, notamment au moyen d'un renforcement des dispositifs institutionnels, d'une amélioration de la communication et du partage d'informations, ainsi que d'un resserrement des liens avec les organes et mécanismes concernés. Les avis étaient partagés quant à l'utilité des coordonnateurs nationaux pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, et certains participants ont indiqué qu'il convenait de prendre des dispositions pour renforcer la coordination entre les organes constitués, ainsi qu'entre les entités financières et autres relevant de la Convention. Certains participants ont également souligné l'intérêt d'une période de mise en œuvre et de mécanismes de financement pilotes pour l'agriculture, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+.

61. Des participants ont souligné que l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire devait tenir compte des spécificités, des priorités et des besoins nationaux, ainsi que des réalités locales.

62. De nombreux participants ont souligné que l'amélioration de l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire restait essentielle pour faire avancer ces questions. Ils ont mis en avant les défis persistants liés à l'accès au financement de l'action climatique, à la mise au point et au transfert de techniques, ainsi qu'au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, soulignant qu'il convenait de prêter attention non seulement à la disponibilité des ressources, mais aussi à l'accessibilité, à l'efficacité et à la mise en œuvre de l'aide, notamment en faveur des petits exploitants agricoles et des communautés vulnérables. Les participants ont souligné qu'il importait de renforcer la participation des

institutions financières concernées, des fournisseurs de technologies et des partenaires d'exécution aux projets, aux politiques et aux initiatives répertoriés sur le portail en ligne de Charm el-Cheikh.

63. Plusieurs participants ont souligné l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation, qui soutiennent une agriculture résiliente face aux changements climatiques et la sécurité alimentaire, et ont mis l'accent sur le rôle des données, de la recherche, des technologies numériques et de l'innovation pour ce qui est d'éclairer la prise de décisions et d'améliorer la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture. Dans ce contexte, il a été souligné qu'il importait de renforcer, dans le cadre de l'Initiative commune, la coopération avec un large éventail de parties prenantes, notamment les organisations internationales, le secteur privé, les chercheurs, la société civile et les organisations d'agriculteurs. Il a également été fait mention du potentiel des applications de l'agriculture numérique et de l'intelligence artificielle pour ce qui est de soutenir le renforcement des capacités, l'établissement de rapports, la mobilisation des jeunes et la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que de l'importance de garantir un accès équitable à ces technologies.

64. L'utilité du portail en ligne de Charm el-Cheikh en tant qu'outil de partage d'informations sur les projets, les initiatives, les politiques et les bonnes pratiques a été soulignée. Les participants ont pris note de son potentiel pour faciliter la collaboration, améliorer l'accès à l'information et favoriser les liens entre les Parties et les parties prenantes, et ont suggéré de renforcer ses fonctions interactives afin de faciliter les partenariats, la mise en relation et la collaboration avec les acteurs des domaines du financement, de la technologie et de la mise en œuvre.

65. Plusieurs participants ont souligné l'importance des partenariats et de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour une mise en œuvre efficace de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le rôle des gouvernements, des agriculteurs, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, des instituts de recherche, de la société civile, du secteur privé et des organisations internationales à cet égard a été mentionné, et le renforcement de la collaboration, de l'échange de connaissances, de l'apprentissage entre pairs et de la coopération Sud-Sud a été souligné comme un moyen d'accélérer la mise en œuvre et de transposer à plus grande échelle les approches qui ont fait leurs preuves.

V. Prochaines étapes

66. Cet atelier a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés en matière d'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Soulignant l'importance du partage d'expériences et de bonnes pratiques, les participants ont mené des discussions approfondies sur les obstacles entravant l'accès aux moyens de mise en œuvre et ont procédé à des échanges fructueux de points de vue sur les bonnes pratiques permettant de surmonter ces obstacles. Plusieurs interventions ont souligné que la séance « World Café » s'était révélée être un format efficace pour faciliter ce type de discussions et d'échanges, et constituait un bon exemple de la manière dont les échanges sur l'agriculture et la sécurité alimentaire pourraient être facilités à l'avenir dans le cadre du processus découlant de la Convention.

67. Les participants ont souligné la persistance de lacunes dans l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment en matière de soutien au financement de l'action climatique, à la mise au point et au transfert de technologies, ainsi qu'au renforcement des capacités.

68. De nombreux participants ont souligné le rôle essentiel des données, de la recherche, de l'innovation et d'un accès équitable aux technologies pour ce qui est du soutien à l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

69. Des participants ont insisté sur le fait que les moyens de mise en œuvre devaient tenir compte des priorités nationales et des contextes locaux, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, autochtones et locales afin de soutenir une action climatique efficace dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

70. De nombreux participants ont souligné le rôle essentiel des petits exploitants, des agriculteurs familiaux, des éleveurs pastoraux, des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ; toutefois, il a été noté que ces groupes vulnérables continuaient de se heurter à des obstacles importants pour accéder aux moyens nécessaires à cette mise en œuvre.

71. Les participants ont mis en avant les possibilités offertes par l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de générer des avantages connexes dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation, de la sécurité alimentaire, de la conservation de la biodiversité, de la restauration des terres et des moyens de subsistance en milieu rural. Ils ont souligné qu'il convenait de tirer pleinement parti de ces synergies lors de la détermination des besoins et de la fourniture d'un accès aux moyens de mise en œuvre.

72. Plusieurs participants ont souligné la pertinence du portail en ligne de Charm el-Cheikh, en tant qu'outil utile susceptible de faciliter la détermination des besoins et l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et ont indiqué qu'il importait que les Parties et les observateurs l'utilisent.

73. Plusieurs participants ont souligné l'importance des partenariats et de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour une mise en œuvre efficace de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Plusieurs participants ont appelé à une coordination et à un partage d'informations plus efficaces entre les organes constitués, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les autres parties prenantes œuvrant dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. L'accent a été mis tout particulièrement sur la collaboration entre les gouvernements, les agriculteurs, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, la société civile, les chercheurs, le secteur privé et les organisations internationales, ainsi que sur l'échange de connaissances et l'apprentissage entre pairs, afin de garantir que les moyens de mise en œuvre parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

74. Plusieurs participants ont également souligné qu'il importait que les travaux sur l'agriculture et la sécurité alimentaire menés dans le cadre de la Convention conservent toute leur pertinence à l'avenir et que les arrangements qui appuient la mise en œuvre et la coordination de l'action climatique dans ce domaine soient renforcés. Plusieurs participants ont également souligné l'importance de garantir un avenir concret aux travaux sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que de renforcer les mécanismes qui favorisent la mise en œuvre et la coordination des actions en faveur du climat dans ce domaine. Enfin, l'importance de traduire les enseignements tirés de l'atelier en recommandations et résultats futurs dans le cadre du processus découlant de la Convention a été soulignée.

Annexe

**Séance « World Café » du deuxième atelier de session
organisé dans le cadre de l'Initiative commune de Charm
el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique
pour l'agriculture et la sécurité alimentaire : organisation
des espaces de discussion***

[Anglais seulement]

<i>Station</i>	<i>Topic</i>	<i>Expert</i>	<i>Facilitator/Rapporteur</i>
<i>Station 1 Climate finance for agriculture and food security / Enhancing adaptive capacities and improving access to means of implementation of vulnerable groups</i>			
1A	The role of the Financial Mechanism: identifying needs and accessing climate finance	Global Environment Facility (GEF) (Olusola Uchenna Ikuforiji)	FAO (Martial Bernoux)
1B	Enhancing adaptive capacities and improving access to means of implementation of vulnerable groups, with a focus on smallholders, family farmers and pastoralists	Farmers and agricultural NGOs (FARMERS) (Cristian Barraqueta)	COP30 Presidency (Adriana Gabinio)
<i>Station 2 Climate Finance for adaptation and loss and damage in agriculture and food security</i>			
2A	Accessing climate finance for adaptation	Adaptation Fund (Timileyin Oyebade)	Business and industry NGOs (BINGO) (Justin Perrettson)
2B	Addressing loss and damage from climate change	FARMERS (Estrella Penunia Banzuela)	Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage (WIM ExCom) (Jonathan Mai)
<i>Station 3 Innovations in financing climate action on agriculture and food security and repurposing agricultural support</i>			
3A	Financing climate action	BINGO (Marcela Chacon)	Environmental NGOs (ENGO) (Marie Cosquer)
3B	Support subsidy reform	ENGO (Elodie Guillon)	Children and youth NGOs (YOUNGO) (Bruna Santos de Almeida)
<i>Station 4 Technology development and transfer for agriculture and food security</i>			
4A	Technology development and transfer	United Nations Environment Program (UNEP) (Gregory Kohler)	Advisory Board of the Climate Technology Centre and Network (Hortense Traoré Kagambèga)

* La version originale de cette annexe n'a pas été revue par les services d'édition et n'a pas fait l'objet d'une mise en page formelle.

4B	Connecting vulnerable developing countries with providers of technical assistance	Santiago Network (Corey Fortin)	FAO (Liva Kaugure)
----	---	---------------------------------	--------------------

Station 5 Capacity-building for agriculture and food security

5A	Capacity-building for agriculture and food security	FAO (Evetta Zenina)	Research and independent NGOs (RINGO) (Glindys Virginia Luciano)
5B	Addressing the capacity-building needs of Least Developed Countries	Least Developed Countries Expert Group (John Payai Manyok)	YOUNGO (Isabel Vander Molen)

Station 6 Enhancing adaptive capacities and improving access to means of implementation of vulnerable groups, with a focus on...

6A	Indigenous Peoples and local communities	Indigenous Peoples organisations (IPO) (Taily Terena)	Facilitative Working Group of the Local Communities and Indigenous Peoples Platform (Angela Ebeleke)
6B	Women and youth	Women and gender constituency (Ndivile Colia Mokoena)	COP31 Presidency Youth Climate Champion (Sally Higgins)